

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 379

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 7

À la fin de la première phrase, substituer à l'année :

« 2027 »

l'année :

« 2025 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'inflation consommera intégralement l'augmentation prévue lors de la première variation budgétaire, en 2024, soit 3,1 milliards d'euros. Le coût total de l'inflation sur le budget global de cette LPM 2024 2030 est estimé à 30 milliards d'euros.

Alors que le gros des variations budgétaires interviendra à compter de 2028, une réactualisation en 2027 intervient trop tard pour corriger un éventuel effet délétère de l'inflation. Il apparaît dès lors nécessaire d'actualiser la LPM plus tôt, en 2025.